Informations de base

2003/2149(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Marché intérieur: stratégie, priorités 2003-2006 **Subject** 2 Marché intérieur, marché unique 2.10 Libre circulation des marchandises 2.40 Libre circulation et prestation des services 3.40.14 Compétitivité industrielle	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
JURI Juridique et marché intérieur	MILLER Bill (PSE)	11/09/2003

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ECON Economique et monétaire (Commission associée)	RADWAN Alexander (PPE-DE)	06/10/2003
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	HARBOUR Malcolm (PPE-DE)	10/07/2003
EMPL Emploi et affaires sociales	VAN DEN BURG Ieke (PSE)	09/07/2003

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2510	2003-05-19
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2525	2003-09-22

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé

07/05/2003	Publication du document de base non-législatif	COM(2003)0238	Résumé
19/05/2003	Débat au Conseil		
04/09/2003	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/09/2003	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
19/02/2004	Vote en commission		Résumé
19/02/2004	Dépôt du rapport de la commission	A5-0116/2004	
10/03/2004	Débat en plénière		
11/03/2004	Décision du Parlement	T5-0183/2004	Résumé
11/03/2004	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2003/2149(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 57_o
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/5/19837

Marché intérieur: stratégie, priorités 2003-2006

2003/2149(INI) - 27/01/2005 - Document de suivi

La Commission européenne a présenté son Deuxième rapport de mise en oeuvre de la stratégie pour le marché intérieur 2003-2006. L'analyse de l'état actuel de mise en oeuvre souligne la nécessité de se concentrer plus fortement sur un certain nombre de volets essentiels au cours de la période restante du programme de la stratégie pour le marché intérieur:

1) Boucler le cadre juridique : alors qu'une grande partie du cadre juridique du marché intérieur est déjà en place, il subsiste d'importantes lacunes dans des domaines économiques essentiels. Dans le domaine des marchandises, la révision de la nouvelle démarche et un éventuel règlement concernant l'application du principe de reconnaissance mutuelle se détachent. D'importantes propositions d'actions, comme la directive Services, sont à l'ordre du jour du Conseil et du Parlement et doivent être adoptées et mises en oeuvre dans les meilleurs délais. Il en va de même pour le brevet communautaire et les inventions mises en oeuvre par ordinateur ainsi que les mesures restantes concernant le programme d'évaluation de la stabilité financière (FSAP).

2) Mieux veiller sur le cadre existant : la mise en oeuvre en temps utile des directives sur le marché intérieur s'est considérablement détériorée depuis 2003. Seuls 2 États membres (LT, ES) ont atteint l'objectif du Conseil européen de maintien des déficits de transposition à hauteur ou au-dessous de 1,5%. Il n'y a eu aucune réduction du volume des infractions pour l'Union des 15. Les États membres doivent coopérer davantage les uns avec les autres et avec la Commission, échanger des informations et se prêter mutuellement assistance afin de résoudre les problèmes. Ce travail de réseau doit être facilité par des systèmes d'information modernes comme ceux qui sous-tendent le réseau SOLVIT. En outre, les réseaux d'affaires, y compris ceux des PME, devraient être utilisés de manière optimale, comme par exemple les Centres Européens d'Information (CEI).

3) Assurer une cohérence et une synergie plus grandes avec d'autres politiques communautaires : les politiques du marché intérieur doivent concorder avec d'autres objectifs politiques importants pour établir des synergies. Les priorités immédiates sont les liens avec la politique des consommateurs, de la concurrence et de l'environnement. Des synergies avec d'autres domaines, telles que la politique régionale ou la politique agricole, sont également importantes. Les consommateurs doivent être convaincus que les produits sont sûrs et que leurs droits sont bien protégés. Il faut donc concevoir des mesures propres à préserver les avantages économiques pour les consommateurs, tout en protégeant ces derniers contre des risques pour leur santé et leur sécurité.

4) Veiller à ce que le cadre juridique du marché intérieur soit mieux adapté au cadre économique mondial : dans une économie hautement mondialisée, la stratégie exige un renforcement du dialogue avec les principaux partenaires commerciaux. Le but du dialogue est de parvenir à une législation efficace qui renforce l'ouverture du marché et réduise le fardeau réglementaire des entreprises intervenant sur les marchés mondiaux. Ainsi, ce dialogue devrait promouvoir la convergence et réduire la divergence ou les conflits entre réglementations.

Au total, si l'intégration du marché intérieur a temporairement calé, l'expansion du marché intérieur aux dix nouveaux États membres depuis mai dernier s'est faite relativement en douceur. L'intégration du marché dans l'Union des 25 devrait offrir des possibilités pour une nouvelle impulsion économique.

Marché intérieur: stratégie, priorités 2003-2006

2003/2149(INI) - 07/05/2003 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation de la stratégie de la Commission pour le marché intérieur 2003. CONTENU : la présente stratégie expose les tâches que l'Union européenne devra accomplir au cours des trois prochaines années pour tirer pleinement parti des avantages du marché intérieur après l'élargissement. Il importe en effet de redynamiser le processus pour éliminer les faiblesses qui subsistent et permettre au marché intérieur de réaliser pleinement son potentiel en termes de compétitivité, de croissance et d'emploi. L'Europe se doit d'améliorer le marché intérieur pour deux raisons essentielles. En premier lieu, si l'UE veut atteindre son objectif de devenir l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, il faut qu'elle agisse avec détermination dès maintenant, et ce d'autant qu'une année seulement nous sépare de l'élargissement. En deuxième lieu, comme d'autres parties du monde, l'UE subit actuellement un ralentissement de la croissance économique et de la création d'emplois. Cette situation rend essentielle la poursuite des réformes structurelles afin d'accroître la capacité de croissance de nos économies. De plus, la suppression des goulets d'étranglement du marché intérieur mettra l'Europe dans une position bien plus confortable pour affronter la concurrence plus vive des économies émergentes. Elle offrira également à l'Union une base économique plus solide pour relever les énormes défis d'une population vieillissante. La stratégie pour le marché intérieur comporte dix domaines d'action: 1) Appliquer la réglementation : la charge d'assurer la bonne application et le fonctionnement pratique des règles de l'UE incombe non seulement à la Commission, mais également aux États membres. Pourtant, le tableau de bord du marché intérieur vient de montrer qu'au niveau national, les retards de transposition des dispositions de l'UE augmentent et le nombre d'infractions progresse. Il va de soi que la Commission poursuivra les procédures d'infraction qui sont le moyen le plus efficace pour parvenir à une solution. Les actions devant les juridictions nationales sont une autre option. Mais d'autres moyens de solution des problèmes - tels que le réseau SOLVIT - sont souvent plus efficaces, plus rapides et moins coûteux. La stratégie propose d'étudier la création, par exemple, de mécanismes nationaux qui pourraient suivre l'application du droit communautaire. La Commission proposera également aux États membres de les aider à transposer les directives en droit national, y compris par une recommandation sur la meilleure pratique. Elle proposera au Conseil de fixer des objectifs nouveaux ambitieux en vue de réduire les délais de mise en oeuvre et invitera le Conseil et le Parlement à fixer un délai standard - vingt- quatre mois après l'adoption - imparti pour la mise en oeuvre de toutes les dispositions de l'UE. 2) Intégrer les marchés des services : les services représentent environ 70% du PIB et de l'emploi de l'UE. Or, l'intégration est très limitée et coûteuse en termes de prospérité et d'emplois. La Commission proposera une directive sur les services avant la fin de 2003, basée sur la reconnaissance mutuelle, la coopération administrative,l'harmonisation (le cas échéant) et la promotion des codes de conduite européens dans les secteurs des services. La stratégie souligne par ailleurs la nécessité de compléter le plan d'action des services financiers et de faire progresser la création d'un marché intérieur des services financiers aux particuliers. 3) Améliorer la libre circulation des marchandises : la stratégie propose une approche plus structurée de la reconnaissance mutuelle. Elle préconise un nouveau règlement que la Commission proposera en vue d'introduire un ensemble de nouvelles procédures (par exemple, notification obligatoire en cas de refus de la reconnaissance mutuelle, procédures de recours en faveur des entreprises). En outre, la stratégie propose de subordonner le financement par l'UE des organismes de normalisation à des critères de performance clairs pour assurer que l'élaboration rapide et optimale des normes. Elle recommande de dynamiser la "nouvelle approche" par laquelle, pour certains types de biens, la législation de l'UE définit les exigences essentielles, mais évite les normes techniques détaillées. 4) Relever le défi démographique : la Commission préconise l'adoption rapide de la directive sur les fonds de retraite. Elle envisagera également des actions facilitant la mobilité des travailleurs entre plusieurs pays par le transfert de leurs droits (à la suite de consultations avec les partenaires sociaux). Par ailleurs, elle continuera de lutter contre la discrimination fiscale des fonds de retraite établis dans d'autres États membres. La stratégie souligne également le besoin pour les États membres de se conformer aux récents arrêts de la Cour qui autorisent notamment les patients à se faire soigner dans un autre État membre. 5) Meilleurs services essentiels : la stratégie vise à ouvrir davantage à la concurrence les marchés de l'énergie, du transport, des télécommunications et des services postaux, tout en assurant que tous les citoyens bénéficient d'un service universel quels que soient leur lieu de résidence et leurs revenus. En outre, la Commission étudiera la situation de la concurrence dans le secteur de l'eau qui reste fragmenté. À la suite de cette étude, toutes les options seront prises en considération, y compris les mesures législatives éventuelles. La Commission clarifiera également l'application des règles sur la concurrence et les aides d'État aux partenariats secteur public/secteur privé et publiera un livre vert visant à assurer que ces partenariats soient compatibles avec les règles régissant les marchés publics. 6) Améliorer le cadre opérationnel des entreprises : la plupart des mesures politiques nécessaires à la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation sont du ressort des États membres. Toutefois, dans certains domaines, il appartient à l'UE d'agir. Ainsi, par exemple, le Conseil et le Parlement devraient-ils adopter rapidement le brevet communautaire ainsi que les projets de directives sur la brevetabilité des inventions mises en oeuvre par ordinateur et l'exercice des droits de propriété intellectuelle. La Commission proposera en outre des directives visant à faciliter les fusions transfrontalières et le transfert du siège des sociétés. 7) Simplifier l'environnement réglementaire : la Commission invitera les États membres à désigner des représentants en vue de la mise en oeuvre conjointe de son plan d'action pour une meilleure réglementation. En 2003, elle engagera la consultation sur la meilleure "architecture législative" pour le marché intérieur, en vue d'assurer que l'UE choisit l'approche adaptée à chaque situation: par exemple, harmonisation ou reconnaissance mutuelle, "nouvelle approche" ou règles plus détaillées, réglementation ou autoréglementation, directives ou règlements. La stratégie souligne que le Conseil, le Parlement et les États membres doivent eux aussi veiller à ce que leur législation soit claire, simple et efficace. La Commission étudiera l'idée du Parlement d'un "test de compatibilité" pour toute nouvelle réglementation nationale en vue de prévenir les conflits avec les règles du marché intérieur. 8) Réduire les obstacles fiscaux : la Commission proposera la révision des directives "sociétés-mères/filiales" et de la directive sur les fusions en vue d'éliminer la double imposition dans l'UE et de réduire certaines charges fiscales. Elle explorera également les différentes options visant à instituer une assiette consolidée commune pour l'impôt des sociétés au niveau de l'UE et à simplifier les régimes de TVA. Quant à la taxation des véhicules, la stratégie recommande de remplacer la taxe d'immatriculation par un relèvement des taxes de circulation et des accises sur les carburants. 9) Marchés publics plus ouverts : en guise de première mesure visant à améliorer la

situation, le Parlement européen et le Conseil adopteront le paquet législatif destiné à rationaliser les procédures d'adjudication et promouvoir les marchés publics électroniques. En 2004, la Commission proposera un plan d'action visant à assurer qu'un part significative des transactions des marchés publics opère sur des bases électroniques d'ici à 2006. Les marchés publics électroniques devraient se généraliser d'ici à 2010. 10) Mieux informer : la Commission accentuera ses efforts, en particulier dans les nouveaux États membres. Elle créera une nouveau portail Internet pour les citoyens et les entreprises et promouvra largement Europe Direct, un service d'information électronique et téléphonique couvrant tous les aspects de l'UE et accessible par un numéro d'appel gratuit unique en Europe (00 800 67891011). La Commission réunira périodiquement des représentants de haut niveau des États membres pour débattre en particulier de la politique d'information. Le tableau d'affichage du marché intérieur évaluera également régulièrement les efforts d'information des États membres.

Marché intérieur: stratégie, priorités 2003-2006

2003/2149(INI) - 21/01/2004 - Document annexé à la procédure

La Commission européenne a présenté son premier rapport sur la mise en oeuvre de la Stratégie pour le marché intérieur (2003- 2006). Des rapports de mise en oeuvre similaires ont été préparés pour les Grandes Orientations de Politique Economique et les Lignes Directrices pour l'Emploi. Les trois rapports sont présentés dans le cadre du rapport de la Commission au Conseil européen de printemps 2004. Huit mois seulement se sont écoulés depuis que la Stratégie a été adoptée. Jusqu'à présent, les résultats sont mitigés. Plus de la moitié des actions qui devaient être réalisées pour la fin de 2003 l'ont été dans les délais (27 actions sur 45), mais bon nombre de celles qui ont été retardées concernent des dossiers législatifs importants qui sont cruciaux pour la compétitivité future de l'UE. Dans les douze prochains mois, une action urgente est requise sur deux fronts: - D'abord, de nouveaux efforts sont nécessaires sur les grands dossiers législatifs qui ont pris du retard comme le brevet communautaire, la directive sur l'application des droits de propriété intellectuelle et la directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles, ainsi que sur des propositions plus récentes comme les directives du PASF sur les services d'investissement et sur la transparence. Le rapport note qu'il n'existe pas encore de véritable marché intérieur pour les services (53,6% de l'économie européenne n'est pas encore intégrée). En outre, les obstacles fiscaux entravent considérablement le fonctionnement du marché intérieur et génèrent pour les entreprises des coûts de mise en conformité superflus qui sont souvent répercutés sur les consommateurs. La Commission est par ailleurs déterminée à poursuivre le processus d'ouverture du marché dans les industries de réseaux (énergie, transports, télécommunications et poste) dans un respect total des obligations de service public et universel. - Ensuite, le concept de "meilleure gouvernance", tel qu'il est décrit dans la Stratégie, doit être développé et mis en oeuvre. Cela signifie que les États membres doivent travailler en partenariat et accomplir les tâches nécessaires qui leur incombent. Les États membres ont pris un bon départ en s'aidant mutuellement à résoudre les problèmes transfrontaliers. Cette bonne volonté doit à présent être étendue à d'autres tâches telles qu'une transposition plus rapide et meilleure, la simplification de l'environnement réglementaire, la prévention de problèmes par un renforcement de la coopération au quotidien entre les administrations nationales et l'offre d'informations plus substantielles et de meilleure qualité aux citoyens et aux entreprises.

Marché intérieur: stratégie, priorités 2003-2006

2003/2149(INI) - 11/03/2004 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de M. Bill MILLER (PSE, UK), le Parlement européen souscrit sans réserve aux priorités de la stratégie relative au marché intérieur 2003-2006 telles que les a exposées la Commission. Il approuve la priorité donnée par la Commission au renforcement des bases sur lesquelles repose le marché intérieur et souscrit avec fermeté au train de mesures qui s'attaquent au problème de la non transposition et de la non-application de nombreuses directives relatives au marché intérieur par les États membres. Le Parlement met l'accent sur la nécessité d'une application cohérente et correcte du label CE de manière à sécuriser le consommateur dans ses décisions d'achat et demande à la Commission de veiller à ce que les États membres renforcent leur coopération dans la lutte contre l'utilisation frauduleuse de ce label. Il souligne que la dimension sociale de la stratégie relative au marché intérieur devrait être développée en vue de renforcer plutôt que d'entraver le fonctionnement effectif et efficace du marché intérieur. En retour, celui-ci devrait renforcer la dimension sociale grâce à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité et à l'augmentation de la richesse et de la cohésion sociale. Le Parlement note que l'ouverture du marché aux industries de réseau a produit d'importants avantages pour les consommateurs et les entreprises et insiste pour que la libéralisation des services se fasse de façon raisonnable et souple, en tenant dûment compte, par exemple, des réalités des régions excentrées de l'Union. Dans le même temps, il se demande si, à la lumière de l'expérience de la libéralisation du secteur de l'électricité et des chemins de fer, et compte tenu des difficultés économiques, si cette expérience doit être poursuivie alors qu'elle n'apporte aucun bienfait avéré, et surtout pas dans les domaines de l'approvisionnement et du traitement de l'eau. D'une manière générale, il rejette toute tentative visant à subordonner les services de l'eau et de l'élimination des déchets à une directive sectorielle relative au marché unique. Le Parlement critique sévèrement les États membres pour avoir accepté que le déficit en matière de transposition s'aggrave encore et invite la Commission à présenter de nouveaux plans visant à sanctionner rapidement et efficacement les manquements d'État, notamment au moyen d'amendes plus systématiques à l'encontre des États membres négligents et de la création d'une procédure de saisine rapide du Tribunal de première instance. Il encourage les États membres à réduire au moins de moitié, d'ici à 2006, le nombre d'infractions aux règles du marché intérieur. Il invite les États membres actuels et futurs à redoubler d'efforts pour combler le déficit d'information afin que tous les citoyens de l'UE puissent accéder aux informations adéquates leur permettant de retirer tous les bénéfices du marché intérieur, en favorisant notamment l'assistance à l'intégration durable de jeunes travailleurs au marché de l'emploi. Le Parlement souligne l'importance d'une extension des avantages du marché intérieur aux pays candidats à l'adhésionet sur la nécessité de conclure des accords de partenariat, de coopération et d'association avec d'autres pays; il note l'importance d'une collaboration très étroite avec les États Unis, en particulier dans le domaine des marchés financiers, du gouvernement d'entreprise, de la protection des données et de la propriété intellectuelle, mais reconnaît l'importance d'une promotion du modèle social européen pour améliorer l'image internationale du marché intérieur. Enfin, il relève que parmi les quatre libertés du marché intérieur, la libre circulation des travailleurs est la moins développée et que n'existe pas l'ambition d'accroître la mobilité des travailleurs dans une Union élargie bien qu'il s'agisse d'un élément essentiel pour répondre au vieillissement de la population européenne. Il prie instamment la Commission de renforcer les réseaux EURES, de les transformer en véritable service transfrontalier pour l'emploi et d'encourager les activités de SOLVIT pour les problèmes liés à la mobilité transfrontalière des travailleurs (notamment en matière de qualifications ou de sécurité sociale).